

Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés

FORMATION MÉTIER : LES VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES (VPH)

OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances réglementaires, médicales et techniques afin de conseiller, louer, vendre et entretenir les véhicules pour personnes handicapées.
- Être capable de respecter les modalités de prise en charge des VPH imposées par les caisses de sécurité sociale.
- Savoir conseiller une personne en fonction de sa maladie, son incapacité ou son handicap
- Maîtriser les réglages et l'entretien des véhicules pour personnes handicapées

DUREE DU STAGE

Durée : 42 heures réparties en
 * 21 heures à distance via internet
 * 21 heures (3 jours) sur site à Woippy (57)

1^{er} jour : 8h30 à 17h30
 2^{ème} jour : 8h30 à 17h30
 3^{ème} jour : 8h00 à 17h00

PUBLIC CONCERNÉ

Les pharmaciens d'officine ;
 Les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, intervenants et garants
 Tous les professionnels concernés par le handicap moteur.
 Session limitée à 35 stagiaires

PRE-REQUIS

Savoir lire et écrire.
 Aucun diplôme ou compétence particulière n'est exigé.

ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et malentendantes. Des mesures d'aide adaptées à une situation de handicap peuvent être proposées selon le besoin.

ANALYSE des PRATIQUES

Les participants sont invités à proposer des cas concrets rencontrés dans le cadre de leur pratique professionnelle. Ils seront étudiés lors des travaux pratiques.

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Attestation du CERAH**
 Certificat de réalisation

CALENDRIER 2025

14-15-16 janvier
 25-26-27 février
 10-11-12 mars
 1-2-3 avril
 19-20-21 mai
 17-18-19 juin
 8-9-10 septembre
 14-15-16 octobre
 17-18-19 novembre
 9-10-11 décembre

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama ;
 Supports pédagogiques des cours ;
 Plus de 150 VPH : fauteuils roulants manuels, fauteuils roulants à propulsion électrique, tricycles, poussettes, scooter, verticalisateurs...

FORMATEURS

Liste exhaustive sur CERAHTEC des formateurs et de leur domaine de compétence

Expertise dans le domaine réglementaire et normatif, technique des dispositifs médicaux et médical lié au handicap moteur

Des ingénieurs et des techniciens, spécialistes du VPH ;

Des ergothérapeutes ;

Des documentalistes spécialistes du réglementaire

TARIF

780 € net

PROGRAMME DE LA FORMATION

I) Formation à distance - E-formation. Cette première étape a pour but l'acquisition des pré-requis dans les domaines réglementaire, médical et technique :

- Module législatif et réglementaire : 7h
 - Les dispositifs médicaux
 - La Protection Universelle maladie (PUMA)
 - La matériovigilance
 - Protection sociale
 - La sécurité sanitaire
 - Définition du handicap
- Module médical : 7h
 - Les lésions cérébrales
 - Les maladies neuro-musculaires
 - Les lésions médullaires
 - Les lésions ostéo-articulaires
- Module technique : 7h
 - Les différents types de Véhicules pour Personnes Handicapées
 - Les roues
 - Mode de propulsion et conduite
 - Le système d'immobilisation et de freinage
 - Le châssis
 - Caractéristiques et informations générales d'un VPH
 - Le système de soutien du corps

Une **note supérieure ou égale à 12/20** est obligatoire afin de poursuivre la formation au CERAH.

II) Regroupement sur le site du CERAH

- Module législatif et réglementaire : 3h15
 - Les conventions
 - La location et l'achat
 - Le contexte européen
 - Les réparations et la garantie
 - La liste des produits et prestations remboursables
 - Le renouvellement
 - La facturation
 - Les spécifications techniques
 - Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes
 - Les modalités de prise en charge
 - Les assurances et le code de la route
 - Réglementation des prix et TVA

Nouveauté : Présentation de la nouvelle nomenclature VPH

- Module médical : 6h35
 - Les critères de choix
 - Cas pratique sur l'adéquation entre la pathologie et le VPH.
 - Le service médical rendu
 - Présentation des matériels spécifiques
- Module technique : 10h40
 - Terminologie des VPH
 - Partie électrique des fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique
 - Dimensions utiles au choix d'un matériel
 - Les systèmes de transmission et de réduction
 - Recommandations à l'utilisateur et au prestataire délivrant le VPH
 - Évolution des fauteuils électriques
 - Livraison et maintenance du fauteuil manuel
 - Travaux dirigés portant sur l'utilisation, le réglage et l'entretien des VPH manuels et VPH à propulsion électrique
 - Maniement des fauteuils

Evaluation des acquis de la formation : 0h30.

** Une **note supérieure ou égale à 15/20** est obligatoire pour la délivrance de l'attestation du CERAH.

Émargement par ½ journée.